



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Des crédits de développement porteurs

La fin de la législature est l'occasion pour le Conseil communal de faire le bilan des crédits-cadres favorisant le développement économique de Val-de-Travers et son attractivité. Deux rapports d'information sont présentés au Conseil général

Financés par l'aide cantonale à la fusion, les deux crédits-cadres de 1,5 million de francs en soutien aux projets éligibles à la Nouvelle politique régionale (NPR) sont presque épuisés. Leur but était de faciliter les prises de décisions du Conseil communal, de manière à favoriser l'obtention de subventions cantonales et fédérales.

Réalisation de la Maison de l'absinthe, promotion de l'apprentissage par les Fleurons, montée en force de l'association Destination Val-de-Travers, impulsion à la diversification des activités sur le site de La Robella ou encore rénovation du Musée des Mascarons... Au total, une vingtaine de projets ont été soutenus par la commune, dont les budgets totaux avoisinent les 9 millions de francs. Les trois millions apportés par Val-de-Travers ont ainsi été multipliés par trois, en faveur non seulement des porteurs des projets, mais aussi de toutes les entreprises concernées par la concrétisation de ceux-ci. L'Exécutif espère ainsi vivement que cette démarche pourra être renouvelée.

La réserve Processus de fusion avait également permis de se doter, en 2012, d'un crédit de promotion démographique et économique d'un million de francs. Celui-ci a notamment permis de déployer des actions en matière d'image de la commune (création de la signature «Qualités naturelles»), de soutien à l'économie de proximité (au travers notamment de l'appui au Val) et de consolidation du secteur touristique (projet actuel de Destination Val-de-Travers soutenu par la Confédération).

Le Conseil communal propose d'intensifier désormais le recours à ce crédit. Entre une prime à l'installation, une promotion à la domiciliation ciblée envers les aînés ou encore le subventionnement d'abonnements de transports publics pour les jeunes, l'Exécutif suggère quelques pistes à explorer sans tarder.

Le Conseil général traitera de ces rapports d'information lors de sa séance du 14 décembre prochain.



Au Vallon – Monsieur Jacot, sellier à Couvet, devant son atelier en 1951 (23/24)

© MRVT



Echo des autorités

Les lanternes en bois sont de retour pour illuminer nos villages !

Le mois de décembre est enfin là, et avec lui, les premiers flocons, le thé aux épices et les décorations de Fêtes qui émerveillent toutes les générations.

Bien que récente, cette tradition fait désormais partie de la vie de la Commune et constitue un rendez-vous attendu et apprécié de la population.

Afin de donner aux rues de Val-de-Travers un peu plus de chaleur encore, la Commune invite commerçantes et commerçants à ressortir leur lanterne en bois.

Depuis décembre 2018, ces lanternes, frappées au coin des «Qualités naturelles» de la région et réalisées par l'équipe forestière communale dans du bois local, ont été offertes à plus de 170 commerces et restaurants de la région pour décorer leur devanture durant les fêtes de fin d'année.



Menée en collaboration avec l'association Val'Action, cette démarche met en lumière l'importance du commerce de proximité dans la vie des villages et célèbre le soutien indéfectible que lui témoignent Vallonnières et Vallonniers.

EN BREF

Assermentation des collaborateurs communaux

Le 25 novembre dernier, un agent communal de sécurité publique (ASP) et 30 collaborateurs du service des travaux publics et du service des forêts ont prêté serment devant le Conseil communal au cours d'une cérémonie officielle. Cette prestation de serment, qui est la promesse solennelle que fait un collaborateur avant d'entreprendre les tâches et missions inhérentes à sa fonction, permet désormais aux employés précités de constater les infractions à la législation sur la police et à la réglementation communale (pour l'ASP) et les infractions à la législation sur le traitement des déchets et sur les forêts (pour les autres). Lourde tâche qu'ils sauront remplir à satisfaction pour le bien commun.

INFORMATIONS PRATIQUES

Séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

Lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30, à Couvet, espaceVAL

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020
4. Crédit-cadre de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière
5. Budget 2021
6. Bilan de législature
7. Rapport d'information relatif au crédit-cadre de promotion démographique et économique

8. Rapport d'information relatif aux crédits-cadres liés à la politique régionale
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

À l'heure de mettre sous presse, la présence du public reste interdite durant les séances du Conseil général.

Noël des Aînés à Môtiers

En raison de la pandémie actuelle, nous vous annonçons que le Noël des Aînés de Môtiers ne pourra malheureusement pas avoir lieu cette année.

Prenez soin de vous et à l'année prochaine !

ANNONCES

À la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours plusieurs places d'apprentissage et préapprentissage (H/F). Délai de postulation : 8 janvier 2021. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

